



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



N° 14734 \* 04

# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 5 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 6 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6968

## **1 Intitulé du projet**

Construction de la nouvelle Scène de musiques actuelles (SMAC) sur la commune d'Angers (Département de Maine-et-Loire - 49000)

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Alter public (au nom de Ville d'Angers)

Raison sociale

Alter public

N° SIRET

5 2 8 8 4 8 1 5 3 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

Société Publique Locale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BALLARINI

Prénom(s)

Michel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Le projet porte sur la construction d'une salle de spectacle, avec une surface de plancher maximale de 4 500 m <sup>2</sup> , sur une parcelle d'environ 3 000 m <sup>2</sup> , localisée dans la ZAC Saint-Serge sur le territoire communal d'Angers

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'une Salle de Musiques Actuelles, comprenant les équipements suivants (cf. annexes 8.1 et 8.2.1) :

- Accueil convivial / Accueil fonctionnel
- Petite salle de 350 places
- Grande salle de 1 200 places
- Studios
- Espaces logistiques
- Bureaux et coordination

En l'absence de bâti sur le site, aucune démolition ne sera mise en œuvre.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond au besoin identifié sur l'agglomération angevine d'un équipement, permettant à la fois :

- De créer un lieu identifié comme référent des musiques actuelles, lieu de vie et de croisements, s'adressant à l'ensemble des publics concernés (artistes et techniciens professionnels, semi-pro à amateurs, publics de concerts ou public de passage...)
- De créer un lieu susceptible de générer les synergies entre acteurs musicaux en un lieu unique,
- De développer un lieu de répétitions musicales sur le territoire que ne satisfait plus à ce jour la smac actuelle du Chabada (équipements manquants en nombre mais aussi et surtout en qualité)
- De créer de nouvelles salles de diffusion musicale efficaces à la fois fonctionnellement et techniquement et dans une complémentarité de jauges
- D'assurer la fréquentation nocturne (soirée de concert) mais aussi diurne du lieu SMAC,
- D'assurer la fréquentation du lieu de façon continue quelle que soit la saisonnalité : concerts durant l'année, saison estivale sur des usages type festival...
- De faciliter la synergie des équipes en regroupant les activités SMAC sur un site identifié.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modalités de réalisation des principaux travaux sont les suivantes.

Terrassements et plateformes : réalisés postérieurement aux interventions de nettoyage de l'emprise du projet, les travaux de terrassements généraux et plateformes concernent :

- Les déblais et remblais : mise à niveau des sols en fonction du nivellement projeté du bâtiments et des espaces extérieurs ;
- Les plateformes elles-mêmes : nécessaires au chantier, celles-ci n'ont pas d'objectif de portance pour des planchers bas de type dalle portée sur pieux.

Les déblais excédentaires sont évacués vers des filières de revalorisation adaptées.

Travaux de construction proprement dits.

Aménagements extérieurs :

Ces travaux concernent uniquement les points suivants :

- Aire logistique : voirie lourde en enrobé
- Reprise des aménagements publics périphériques

La durée prévisionnelle du chantier est estimée à environ 18 mois, mais le détail des différentes phases n'est pas déterminé à ce jour.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A ce jour, l'exploitant de la nouvelle SMAC n'a pas encore été désigné.

Les différentes configurations proposées de modulation de l'équipement en fonction des usages sont les suivantes (cf. annexe 8.2.2) :

- (a, b, c) Soirée de concert : Dans la grande salle (80 à 100 dates par an) ou dans la petite salle seule (50 dates) ou dans les 2 salles en simultanément (vingtaine de dates par an),
- (e) Soirée sans concert - Possibilité d'animations, de répétition dans les studios, de séances de création dans les deux salles
- (d) Mode journalier : Usage quotidien et courant de fonctionnement de l'équipement

La nouvelle SMAC sera accessible (cf. annexe 8.2.10) :

- par les transports collectifs, notamment depuis la ligne A de tramway, qui passe à moins de 300 m du site ;
- par les liaisons douces : localisation dans le centre-ville d'Angers, desserte par des voies piétons/cycles en site propre qui empruntent le parc Saint-Serge ;
- par voie routière : localisation à proximité de la voie sur berges (RD523). Le projet bénéficiera d'un stationnement (200 places dédiées) au niveau du parking mutualisé prévu dans l'îlot "Link city" voisin.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet s'inscrit dans le périmètre de la ZAC Saint-Serge, créée en 2015 et ayant fait l'objet :

- d'une étude d'impact (avis de l'autorité environnementale du 25/08/2015 au stade création et du 08/08/2016 au stade réalisation)
- d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°518 du 9 novembre 2016).

Par ailleurs, le projet est soumis au dépôt d'un dossier de demande de permis de construire au titre des articles L421-1 et R421-14 du Code de l'urbanisme. Il fera également l'objet d'une Étude préalable de sécurité publique au titre de l'article L114-1 du Code de l'urbanisme.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain / Emprise du projet	2 895 m <sup>2</sup> / 2 848 m <sup>2</sup>
Surface utile / Surface de plancher	3 189 m <sup>2</sup> / 4 316 m <sup>2</sup>
Circulations (couloirs)	741 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale (niveau acrotère)	13.50 m
Cf. annexe 8.1 pour les éléments détaillés de localisation / contextualisation	

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : /  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Angers Loire Métropole - Zone UYd1 : le règlement autorise "Les constructions (...) destinées aux équipements d'intérêt collectif et services publics" dont font partie les salles de spectacle

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à : - 1,3 km de la ZNIEFF de type 1 n°520015394 "Basses vallées angevines - Prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir" - 2,8 km de la ZNIEFF de type 1 n°520004541 "Lac de Maine" - 750 m de la limite de la ZNIEFF de type 2 n°520015393 "Basses vallées angevines"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé sur un territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Agglomération d'Angers. Sur le site projet, localisé à proximité de la RD523 (voie sur berges), les niveaux de bruit modélisés sont compris entre 50 et 55 dB(A) pour le Ln (indicateur nocturne) et entre 60 et 65 dB(A) pour le Lden (indicateur global intégrant jour/soirée/nuit).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur le site du projet dans les données de cadrage (pré-localisation DREAL des Pays de la Loire, PLUi d'Angers Loire Métropole). Par ailleurs, sur ce terrain remanié, aucune zone humide n'a été identifiée par les investigations de terrain (pédologie/végétation) (cf. annexe 8.2.3)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) Confluence Maine approuvé le 16/10/2009 et modifié le 07/07/2017. Le site du projet s'y inscrit en zone Bs (zone concernée par un projet de rénovation urbaine). (cf. annexe 8.2.4)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites industriels, anciens ou en activité, ICPE, sites pollués sont recensés sur la zone de Saint-Serge, mais aucun ne concerne le site du projet. Par ailleurs, les secteurs pollués identifiés dans les études préalables à la création de la ZAC Saint-Serge ont fait l'objet de chantiers de dépollution avant sa viabilisation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches du site du projet sont les suivants : - 49SI19b La place de la Laiterie et le quartier de la Douvre à environ 850 m - 49SI37 L'ancien quartier des Halles à Angers à environ 800 m - 49SI22 L'ensemble urbain de la Cité à environ 1,2 km

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé à environ 1 km des sites Natura 2000 les plus proches (cf. cartographie en annexe 8.1) : SIC FR5200630 (Directive Habitats) « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » et ZPS FR5210115 (Directive Oiseaux) "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette" (cf annexe 8.1)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à environ 2,3 km du site du projet : - 49SC10a L'étang Saint-Nicolas et ses rives

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas la mise en place d'un nouveau prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nappe souterraine n'a été identifiée sur le site et le projet ne prévoit pas de drainage, ni de modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éventuels déblais excédentaires seront évacués vers des filières de revalorisation adaptées. Les volumes ne sont pas déterminés à ce stade.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux spécifiques pour la construction du bâtiment (fondations, superstructure, charpente métallique, second œuvre, équipements techniques).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour viser les objectifs bas carbone (horizon 2050), le projet prévoit notamment : la compacité de l'équipement, le recours aux matériaux bas carbone ou biosourcés, une zone de tri sélectif sur le chantier

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et les équipements existants : - eau potable : alimentation par le réseau à partir de la ressource en eau gérée par Angers Loire Métropole (prélèvement en Loire+nappe alluviale) - rejet eaux usées vers la station d'épuration de la Baumette
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans un contexte urbain assez dense et en cours d'aménagement et sur une parcelle déjà anthropisée et remaniée (cf. description en annexe 8.2.3). Ainsi, la réalisation du projet n'entraînera pas d'impacts particuliers sur la biodiversité, que ce soit à l'échelle de la parcelle ou de son environnement (espaces naturels, connexions...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 1 km des sites Natura 2000 qui concernent les Basses vallées angevines. Le projet n'aura pas d'impacts directs ou indirects sur ces espaces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Angers n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Aucun site susceptible d'induire un risque industriel n'est recensé sur le secteur d'étude et ses abords.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) Confluence Maine approuvé le 16/10/2009 et modifié le 07/07/2017. Dans ce PPRi, le site du projet s'inscrit en zone Bs (zone concernée par un projet de rénovation urbaine). La construction du projet est autorisée dans le cadre de l'équilibre déblais/remblais défini à l'échelle de l'ensemble de la ZAC (cf. Prise en compte du risque inondation dans le projet en annexe 8.2.5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier induira un trafic spécifique : apport de matériaux, personnel... A terme, le trafic sera essentiellement lié aux mouvements du public (+ déplacements ponctuels : maintenance, logistique). Compte tenu de la localisation du projet, la desserte par les transports collectifs et liaisons douces sera largement privilégiée. 200 places dédiées sont également prévues sur le parking de l'îlot voisin "Link city". Les infrastructures existantes sont en capacité d'accepter le trafic induit.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La SMAC ne générera pas de nuisances sonores importantes. Une modélisation des niveaux de bruit résiduels sur les bâtiments environnants montre des valeurs de 44 à 50 dB(A) (cf. annexe 8.2.6)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est soumis aux nuisances sonores de la RD523. Toutefois, il est localisé en dehors du secteur affecté par le bruit associé à cette voie (classement des infrastructures de transport).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modalités de réalisation du chantier ne sont pas déterminées de façon précise, mais a priori les travaux envisagés n'impliqueront pas l'utilisation d'engins susceptibles de générer des vibrations important
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du projet sont liées à l'éclairage des espaces extérieurs (accès et circulation extérieure) et au fonctionnement de la salle elle même (parties vitrées).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site du projet est exposé aux émissions lumineuses d'espaces voisins : tissu urbain environnant, voiries, skate-park Saint-Serge...
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du site seront collectées vers le réseau existant et les dispositifs de rétention localisés dans le parc Saint-Serge, qui assurent une régulation quantitative et un traitement qualitatif.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet se fait dans la Maine. Ces dispositifs (annexe 8.2.7) ont été validés par une autorisation loi sur l'eau (arrêté du 09/11/2016) et seront complétés par un ouvrage spécifique SMAC (cf annexe 8.2.8)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En fonctionnement, l'équipement générera uniquement des effluents domestiques (sanitaires, cuisine, bar), qui seront acheminés à la station d'épuration de la Baumette à Angers, gérée par Angers Loire Métropole et en capacité d'accueillir le flux induit.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet correspondent aux déchets de chantier, qui seront collectés et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées. La mise en œuvre d'un chantier propre "Zéro déchet" est proposée par le Maître d'œuvre. Par ailleurs, l'utilisation de la salle générera des déchets essentiellement liés à la fréquentation par le public (papiers, emballages...). Des équipements spécifiques seront mis en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impacts sur des éléments du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager, faisant l'objet de mesures d'inventaire ou de protection. Le site n'a pas fait l'objet de prescriptions archéologiques de la part de la DRAC - Service régional de l'archéologie (cf annexe 8.2.9). Les impacts visuels du projet (cf. vues externes en annexe 8.2.1) seront liés à la construction du bâtiment, qui s'inscrit toutefois dans un contexte urbain déjà assez dense et en cours d'aménagement (ZAC St Serge)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet s'inscrit sur une parcelle dédiée à cet équipement et actuellement inoccupée, au sein de la ZAC Saint-Serge. Elle n'induit donc pas de modification d'activité existante ou de l'usage du sol.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Les incidences du projet (desserte, impact paysager, rejets pluviaux...) sont susceptibles de se cumuler avec celles des autres projets réalisés ou à venir sur la ZAC Saint-Serge.

On notera que ces incidences ont été étudiées de façon détaillée dans le cadre des études techniques et réglementaires à l'échelle de la ZAC (étude d'impact, dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau).

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prévues pour assurer l'insertion environnementale du projet concernent :

- l'optimisation de la surface de la parcelle, pour limiter la consommation d'espace (emprise du projet de 2 848 m<sup>2</sup>, pour une surface de parcelle de 2 895 m<sup>2</sup>)
- la qualité architecturale du bâtiment, en cohérence avec le contexte urbain en mutation et les autres réalisations de la ZAC Saint-Serge
- la qualité de la desserte par les transports collectifs (station de tramway à environ 250 m) et les liaisons douces (piétons/cycles), limitant l'usage de la voiture dans un contexte contraint
- la prise en compte du risque inondation à l'échelle de la ZAC : équilibre des déblais/remblais
- la régulation et le traitement des eaux pluviales issues de l'imperméabilisation des surfaces
- la conception bioclimatique du bâtiment
- l'isolement acoustique du bâtiment pour éviter les nuisances sonores sur les espaces riverains (logements, activités tertiaires).

Compte tenu du choix du site et des mesures intégrées à sa conception, le projet n'aura pas d'impacts résiduels notables.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Le projet de SMAC s'intègre dans la ZAC Quai Saint-Serge, qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau, traitant de façon globale les différents sujets environnementaux.  
Par ailleurs, le projet s'inscrit sur une parcelle et dans un environnement fortement anthropisés.  
Enfin, les quelques enjeux environnementaux spécifiques au projet de SMAC (notamment l'intégration dans le tissu urbain, la desserte, l'acoustique, la consommation d'énergie) ont été intégrés dans la conception du projet.  
Compte tenu de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale spécifique pour ce projet.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	- 8.2.1 Illustrations du projet et insertion paysagère (§4 et §6.1) - 8.2.2 Fonctionnement de la SMAC (§4.3.2) - 8.2.3 Investigations environnementales sur site (§5 et §6)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	- 8.2.4 Extrait du Plan de Prévention du Risque Inondation Confluence Maine (§5) - 8.2.5 Prise en compte du risque inondation dans le projet – Extrait dossier de demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement de la ZAC Quai Saint-Serge (§6)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	- 8.2.6 Carnets de modélisations acoustiques (§6.1) - 8.2.7 Gestion des eaux pluviales à l'échelle de la ZAC – Extrait du dossier de demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement de la ZAC Quai Saint-Serge (§6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	- 8.2.8 Gestion des eaux pluviales / parcelle SMAC (§6.1) - 8.2.9 Informations sur les prescriptions archéologiques (§6.1) - 8.2.10 Desserte du site	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le    /

DocuSigned by:  
*Michel BALLARINI*  
76384C32C816409...

Signature du (des) demandeur(s)